

Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 26 Juin 2023

PRESENTS : M. Pierre TUAL - M. Jean-Claude LANDREIN - Mme Martine NATUREL - M. Guillaume PENNEL – Monsieur Laurent SABOURDIN – Mme Laurence ROCHETEAU – M. Christophe SAMUEL – M. Pascal MARTINAUD – M. Jean-Luc BARRETEAU – Mme Caroline COUSSEAU – M. Sébastien TEYSSONNIER

ABSENTS EXCUSES : Mme Marie TUAL (pouvoir à M. TUAL Pierre) - M. Jean-Christophe BECQUIN (pouvoir à M. PENNEL Guillaume) – Mme Nathalie BECQUIN (pouvoir à Mme NATUREL Martine) - M. Fabrice PEYROUTY

Monsieur Sébastien TEYSSONNIER est élu secrétaire de séance.

Il est procédé à l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 Mai 2023.

- **INSTALLATION DES NOUVEAUX ELUS :**

- Lecture et acceptation de la Charte de l' élu local.

- **DELIBERATION MODIFICATION DES DIFFERENTES COMMISSIONS COMMUNALES :**

- **2023/21 OBJET : MODIFICATION COMMISSION COMMUNALES :**
Bâtiments-Voirie-Travaux/Aménagements : M. LANDREIN, M. PENNEL, M. BECQUIN, M. TEYSSONNIER, Mme COUSSEAU, M. SAMUEL.
Solidarités et affaires scolaires : Mme NATUREL, M. PEYROUTY, M. BECQUIN, Mme NATUREL, Mme ROCHETEAU, M. BARRETEAU, Mme BECQUIN, Mme ROCHETEAU.
Animations communales : Fêtes et Cérémonies, Mme NATUREL, Mme ROCHETEAU, M. SAMUEL, M. MARTINAUD.
Relations avec les associations : Mme TUAL/LAFITE, M. LANDREIN, M. SABOURDIN.
Sports et animations sportives : M. PEYROUTY, M. LANDREIN, M. PENNEL, M. BECQUIN, M. TEYSSONNIER, Mme COUSSEAU, M. SAMUEL, Mme NATUREL, Mme ROCHETEAU, Mme BECQUIN, M. MARTINAUD, M. BARRETEAU.
Action protection de l'environnement : M. PENNEL, M. LANDREIN, M. SABOURDIN, Mme BECQUIN.
Bibliothèque – espace numérique : Mme NATUREL, M. TEYSSONNIER
Référént alerte : M. LANDREIN, M. SABOURDIN.
Commission Appel d' offre : Titulaires : M. LANDREIN, Mme NATUREL, M. TEYSSONNIER, suppléants : M. PENNEL, Mme TUAL/LAFITE, Mme COUSSEAU.
Conseil d'École : M. BARRETEAU

- **DELIBERATION ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT DU MARAIS :**

- **2023/22 OBJET : ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT DES MARAIS :**
Le Conseil Municipal doit élire trois délégués pour représenter la commune au sein du syndicat des Marais.
Monsieur LANDREIN, Mme COUSSEAU, M. GUILLET.
Après délibération, ils sont élus à l'unanimité des voix.

- **DELIBERATION ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT :**

- **2023/23 OBJET : ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT :**
Le Conseil Municipal doit élire un délégué et un suppléant pour représenter la commune au sein du syndicat d'eau et d'assainissement.
Délégué titulaire : Mme COUSSEAU, Délégué suppléant M. BECQUIN.
Après délibération, ils sont élus à l'unanimité des voix.

- **DELIBERATION ELECTION DES DELEGUES A LA SAINTONGE ROMANE :**

- **2023/24 OBJET : ELECTION DES DELEGUES A LA SAINTONGE ROMANE :**
Le Conseil Municipal doit élire un délégué et un suppléant pour représenter la commune au sein de la Saintonge Romane.
Délégué titulaire : M. TUAL, Délégué suppléant : Mme COUSSEAU.
Après délibération, ils sont élus à l'unanimité des voix.

- **DELIBERATION TRAVAUX RENOVATION TERRAIN DE TENNIS – DEMANDE DE SUBVENTION – PLAN DE FINANCEMENT :**
 - **2023/25 OBJET : TRAVAUX RENOVATION TERRAIN DE TENNIS – DEMANDE DE SUBVENTION – PLAN DE FINANCEMENT :**
Monsieur le Maire expose la nécessité de faire des travaux de rénovation du terrain de tennis de Pisany car il est actuellement très détérioré.
Un devis a été fait par l'entreprise Tennis Drapeau de Saint Sulpice de Royan pour un montant de 7 824 € TTC. La Commune peut prétendre à une subvention de 30 % du Département pour la rénovation des équipements sportifs.
Après délibération, le Conseil Municipal approuve les travaux et autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires pour la demande de subvention.

- **DELIBERATION D'ADHESION AU SERVICE DE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE (CEP) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINTES**
 - **2023/26 OBJET : ADHESION AU SERVICE DE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE (CEP) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINTES**
Dans le cadre de sa compétence de protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie et plus particulièrement du soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie, la Communauté d'Agglomération de Saintes a souhaité renforcer le service de Conseil en Energie Partagé (CEP), afin de mieux répondre aux besoins des communes et accélérer la mise en œuvre de la transition énergétique.
Une convention entre la CDA et les communes pour octroyer une participation financière de 1€/habitant/an, des communes bénéficiant de ce service.
Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service de conseil en énergie partagé à l'unanimité des voix.

- **DELIBERATIONS DE MODIFICATIONS DES POSTES ADMINISTRATIFS**
 - **2023/27 OBJET : SUPPRESSION ET CREATION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE POUR MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL :**
Monsieur le Maire expose la nécessité de modification du temps de travail du poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet de 17 heures 30 minutes afin de passer à temps complet de 35 heures pour le remplacement du poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à plein temps dont la personne part dans une autre collectivité par voie de mutation.
La suppression et la création à partir du 1^{er} septembre sont validées à l'unanimité des voix par le Conseil Municipal.
 - **2023/28 OBJET : SUPPRESSION ET CREATION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF POUR MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL :**
Monsieur le Maire expose la nécessité de remplacer le poste administratif à mi-temps pour cela il faut supprimer le poste à plein temps d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et créer un nouveau poste d'adjoint administratif à mi-temps (17 heures 30).
Le Conseil municipal valide à l'unanimité des voix la suppression et la création.

- **DELIBERATION APPROBATION COMPTE-RENDU ANNUEL SEMDAS – CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE :**
 - **2023/29 OBJET : CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE - APPROBATION COMPTE-RENDU ANNUEL SEMDAS**
Conformément à la convention de mandat du 28 Février 2022, la SEMDAS doit transmettre chaque année à la commune le compte-rendu d'activité de l'opération de construction du groupe scolaire de Pisany.
Après lecture de ce compte-rendu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des voix le compte-rendu 2022 établi par la SEMDAS.

- **DELIBERATION LOGEMENT COMMUNAL :**
 - **2023/30 OBJET : LOGEMENT COMMUNAL**
Monsieur le Maire fait part de la résiliation du bail de Monsieur LAFITE pour un départ du logement en septembre prochain. Il demande le remboursement des travaux d'aménagement extérieur qu'il a fait dans ce logement pour un montant de 674,20 € TTC.
Après délibération, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, que le montant lui soit remboursé et déduit des prochains loyers restants.